



## Bouteilles à gaz pour usages médicaux — Marquage pour l'identification du contenu

*Gas cylinders for medical use — Marking for identification of content*

Première édition — 1977-05-15

Réimprimé : 1978-03-01

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

ISO 32:1977

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b4bff02a-b11f-4485-a0e0-680ef2961ede/iso-32-1977>

---

CDU 621.595

Réf. n° : ISO 32-1977 (F)

**Descripteurs** : réservoir à gaz, matériel médical, gaz, marquage, code de couleur.

## AVANT-PROPOS

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme internationale ISO 32 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 58, *Bouteilles à gaz*.

Elle fut soumise directement au Conseil de l'ISO, conformément au paragraphe 6.12.1 des Directives pour les travaux techniques de l'ISO. Elle annule et remplace la Recommandation ISO/R 32-1957, et son Amendement 1-1966, qui avaient été approuvés par les comités membres des pays suivants :

Afrique du Sud, Rép. d'	Hongrie	Pakistan
Australie	Inde	Pays-Bas
Belgique	Irlande	Royaume-Uni
Canada	Israël	Suède
Danemark	Italie	U.S.A.
Espagne	Mexique	Yougoslavie
Finlande	Nouvelle-Zélande	

Les comités membres des pays suivants l'avaient désapprouvée pour des raisons techniques :

Autriche  
France  
Japon  
Suisse



Publié 1979-08-15

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

## Bouteilles à gaz pour usages médicaux — Marquage pour l'identification du contenu

### ERRATUM

Page 1

Chapitre 3 : Tableau : ajouter la ligne suivante au bas du tableau :

Nom du gaz	Formule	Couleur
Oxygène et monoxyde diazote	$O_2 + N_2O$	Blanc et bleu

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO 32:1977](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b4bff02a-b11f-4485-a0e0-680ef2961ede/iso-32-1977)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b4bff02a-b11f-4485-a0e0-680ef2961ede/iso-32-1977>

Page blanche

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

ISO 32:1977

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/b4bff02a-b11f-4485-a0e0-680ef2961ede/iso-32-1977>

# Bouteilles à gaz pour usages médicaux – Marquage pour l'identification du contenu

iTeh STANDARD PREVIEW  
(standards.iteh.ai)

## 1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente Norme internationale établit un système de marquage et une liste de couleurs, pour l'identification du contenu des bouteilles à gaz destinées aux seuls usages médicaux.

Dans le cas de mélanges de gaz, la bouteille doit porter les couleurs correspondant aux gaz composant le mélange, ces couleurs devant être visibles de la partie supérieure de la bouteille (côté robinet).

## 2 MARQUAGE

Chaque bouteille doit être marquée du nom du gaz qu'elle contient, soit dans la langue du pays où a lieu le remplissage, soit dans la langue préférée ou adoptée dans ce pays. Elle devra également porter lisiblement l'inscription de la formule chimique de ce gaz, sauf dans le cas du cyclopropane. Les marques doivent être apposées sur la partie supérieure de la bouteille (côté robinet), de préférence en dehors du corps cylindrique de la bouteille.

## 3 COULEURS D'IDENTIFICATION

Chaque bouteille doit porter la couleur correspondant au gaz qu'elle contient, conformément au tableau ci-après, appliquée de manière qu'elle soit visible de la partie supérieure de la bouteille (côté robinet).

Nom du gaz	Formule	Couleur
Oxygène	O <sub>2</sub>	Blanc
Monoxyde de diazote	N <sub>2</sub> O	Bleu
Cyclopropane	—	Orange
Dioxyde de carbone	CO <sub>2</sub>	Gris
Éthylène	C <sub>2</sub> H <sub>4</sub>	Violet
Hélium	He	Brun
Azote	N <sub>2</sub>	Noir
Mélange oxygène-dioxyde de carbone	O <sub>2</sub> + CO <sub>2</sub>	Blanc et gris
Mélange oxygène-hélium	O <sub>2</sub> + He	Blanc et brun
Air	—	Blanc et noir

ISO 32-1977 (F)

Les couleurs d'identification devraient se rapprocher le plus possible de celles qui sont définies dans le tableau ci-après, par les échantillons, d'une part, et par les

coordonnées trichromatiques et le facteur de luminance, d'autre part, d'après le système colorimétrique de la CIE (Commission internationale de l'éclairage).

Couleurs d'identification		Coordonnées trichromatiques*		Facteur de luminance*
		x	y	
Bleu		0,191	0,164	7,92
Orange		0,581	0,399	27,6
Gris		0,361	0,381	31,5
Violet		0,351	0,231	5,94
Brun		0,518	0,415	7,08

\* Ces valeurs correspondent à l'illuminant B, éclairage normal, observation à 45°.